



TÉLÉCOMS PRESTATAIRES  
ÎLE-DE-FRANCE

# SEMAINE EUROPÉENNE POUR L'EMPLOI DES PERSONNES HANDICAPÉES La crise sanitaire, économique et sociale ne doit pas nous faire oublier les travailleurs handicapés

Du 16 au 22 novembre 2020 se déroule la 24<sup>e</sup> Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées (SEEPH). Cet événement a une importance particulière cette année dans un contexte de crise sanitaire lié à la Covid-19 qui a impacté défavorablement l'emploi en général et l'emploi des personnes handicapées en particulier.

Néanmoins, les circonstances exceptionnelles que nous traversons ne justifient pas toute la difficulté de la situation des travailleurs handicapés sur le marché du travail. Leur position a **continué de se dégrader au cours des dix dernières années** rapport à la population dite « valide » : un taux de chômage deux fois supérieur à celui de l'ensemble de la population (500 000), un âge élevé (50% ont plus de 50 ans contre 26% pour l'ensemble des publics), un faible niveau de formation (36% ont un niveau supérieur ou égal au bac contre 53% pour l'ensemble des publics et un chômage de plus longue durée, 883 jours pour un DEBOE<sub>1</sub> contre 668 jours pour l'ensemble des publics).

Par ailleurs, les discriminations liées au handicap dans l'emploi constituent le premier motif de saisine du Défenseur des droits. Si les employeurs évoquent le manque de connaissance, **la majeure partie des saisines sont uniquement liées à des défauts d'aménagement des postes**. L'Europe précise le rôle fondamental des Services de Santé au Travail pour agir sur la prévention, le recrutement et le retour au travail des travailleurs handicapés. **L'aménagement du lieu de travail doit être renforcé** et le suivi médical des travailleurs handicapés ne doit pas être suspendu en raison de la pandémie actuelle.

Pour la CFDT, la situation actuelle nous appelle à être vigilants : les travailleurs en situation de handicap et, avec eux, leurs aidants, ne doivent pas devenir des variables d'ajustement. Au contraire, il est plus que jamais temps de construire une société davantage inclusive et bienveillante pour toutes et tous. C'est pourquoi nous profitons des négociations en cours sur la santé au travail pour pousser à une meilleure prise en compte de l'aménagement des postes de travail.

## DÉCLARATION DE CATHERINE PINCHAUT, SECRÉTAIRE NATIONALE DE LA CFDT



**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

TRAVAIL-PROTECTOR  
SERVICES 02

DÉCLARATION DE  
CATHERINE PINCHAUT, SECRÉTAIRE NATIONALE DE LA CFDT

**NOTES**  
15 NOVEMBRE 2020

### SEMAINE EUROPÉENNE POUR L'EMPLOI DES PERSONNES HANDICAPÉES La crise sanitaire, économique et sociale ne doit pas nous faire oublier les travailleurs handicapés

De 16 au 22 novembre 2020 se déroule la 24<sup>e</sup> Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées (SEEPH). Cet événement a une importance particulière cette année dans un contexte de crise sanitaire lié à la Covid-19 qui a impacté définitivement l'emploi de milliers et l'emploi des personnes handicapées en particulier.

Néanmoins, des circonstances exceptionnelles que nous traversons ne justifient pas toute la difficulté de la situation des travailleurs handicapés sur le marché du travail. Leur position **à court terme ne se dégrade pas au cours des dernières années** par rapport à la population dite « active » : un tiers du chômage dans les segments à côté de l'ensemble de la population (58-60), un âge élevé (58% ont plus de 50 ans contre 20% pour l'ensemble des actifs), un faible niveau de formation (26% ont un niveau supérieur ou égal au bac contre 13% pour l'ensemble des actifs) et un chômage de plus longue durée, 80 jours pour un DEDD<sup>1</sup> contre 60 jours pour l'ensemble des actifs.

Par ailleurs, les discriminations liées au handicap dans l'emploi constituent le premier motif de plainte du Défenseur des droits. Si les employeurs évaluent le manque de connaissance, la majeure partie des plaintes sont uniquement liées à des **déficits d'aménagement des postes**. L'Europe prône le rôle fondamental des services de soutien au travail pour agir sur la prévention, le recrutement et la rétention au travail des travailleurs handicapés. L'aménagement de leur travail doit être renforcé et le suivi médical des travailleurs handicapés ne doit pas être suspendu en raison de la pandémie actuelle.

Pour la CFDT, la situation actuelle nous appelle à être vigilants : les travailleurs en situation de handicap et, avec eux, leurs aidants, ne doivent pas devenir des variables d'ajustement. Au contraire, il est plus que jamais temps de construire une société davantage inclusive et bienveillante pour toutes et tous. C'est pourquoi nous profitons des négociations en cours sur la santé au travail pour pousser à une meilleure prise en compte de l'aménagement des postes de travail.

**NOTES**  
1. DEDD : DUREE D'EMPLOI DÉPENDANTE DE L'ORGANISME D'EMPLOI

CFDT  
Twitter  
Facebook  
LinkedIn  
YouTube

## Documents

[La crise sanitaire, économique et sociale ne doit pas nous faire oublier les travailleurs handicapés](#)